

La Roche-sur-Yon, le 30 juin 2020

Réouverture des piscines

Suite à l'accord des autorités en vigueur, les piscines de l'agglomération ouvriront de nouveau leurs portes aux usagers cette semaine : à partir du mercredi 1^{er} juillet pour la piscine Arago et du jeudi 2 juillet pour la piscine Sud. Un travail important a été mené par les services pour adapter le fonctionnement des piscines en vue d'une reprise d'activité dans les meilleures conditions. Un protocole sanitaire a ainsi été mis en place et sera appliqué jusqu'à nouvel ordre.

Horaires d'ouverture et tarifs

Afin de garantir la sécurité du public et des agents sur site, les fréquentations autorisées ont été établies à 100 baigneurs maximum par équipement.

Des tranches horaires ont été aménagées pour accueillir le public, sans réservation au préalable :

PISCINE ARAGO	PISCINE SUD
<p><u>A compter du 1^{er} juillet</u></p> <p>Du lundi au vendredi</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 10h30 – 13h (sauf le mardi – créneau réservé aux centres de loisirs) ➤ 14h – 16h30 ➤ 17h30 – 19h30 <p>Le samedi et jours fériés</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 10h30 – 12h30 ➤ 14h – 15h30 ➤ 16h30 – 18h <p>Le dimanche</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 10h30 – 13h ➤ 14h – 15h30 ➤ 16h30 – 18h 	<p><u>Du 2 au 5 juillet (inclus)</u></p> <p>Judi et vendredi</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 10h30 – 13h ➤ 14h – 16h30 <p>Le samedi</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 10h30 – 12h30 ➤ 14h – 15h30 ➤ 16h30 – 18h <p>Le dimanche</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 10h30 – 13h <p><u>A partir du 6 juillet</u></p> <p>Du lundi au vendredi</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 10h30 – 13h (sauf le jeudi – créneau réservé aux centres de loisirs) ➤ 14h – 16h30 ➤ 17h30 – 19h30 <p>Le samedi et jours fériés</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 10h30 – 12h30 ➤ 14h – 15h30 ➤ 16h30 – 18h <p>Le dimanche</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 10h30 – 13h

Entre chaque créneau, un temps spécifique sera consacré au nettoyage et à la désinfection des locaux et du matériel.

Les tarifs habituels seront appliqués sur les deux sites via le paiement sans contact.

Dispositifs sanitaires

Un cheminement, spécifique à chaque site, a été établi pour les usagers afin de réduire les croisements et de favoriser le sens unique de circulation, sans contraindre les règles élémentaires de la sécurité incendie.

Les principales mesures mises en place sont les suivantes :

- le masque est rendu obligatoire dès l'entrée jusqu'aux cabines individuelles, et inversement jusqu'à la sortie ;
- douche savonnée obligatoire avant l'accès aux bassins ;
- aucun matériel ni effet personnel ne sont autorisés dans les bassins (sauf bonnets et lunettes de natation).

Le nettoyage et la désinfection des espaces vestiaires et douches seront renforcés, de même que pour les espaces sanitaires et les éléments en contact direct avec les mains (poignées de portes, interrupteurs, boutons de chasse d'eau ...) et le matériel de natation prêté par l'Agglomération.

Ce fonctionnement spécifique est susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires et des recommandations gouvernementales, ainsi que des retours d'expérience in situ.

L'ensemble de ces règles sera rappelé par affichage à l'entrée de l'établissement et aux différents points de passage lors du cheminement des usagers. Les agents des piscines seront également présents sur site pour les informer et les orienter.



Contacts presse

SIRISAWAT Malvina – Tél : 02 51 47 48 02 / 06 80 76 43 51- malvina.sirisawat@larochesuryon.fr

BALAT Yan – Tél : 02 51 47 45 70 / 06 14 55 48 82 – yan.balat@larochesuryon.fr